



COMMUNE DE LEYMENT
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 7 JUIN 2024
N°2024 - 36

Nombre de conseillers
Présents : 11
Absents : 2
Excusés avec pouvoir : 2
Votants : 13

Date de convocation
30/05/2024

Objet : Budget Eau
Assainissement :
Révision des parts fixe
et variable

L'an deux mil vingt-quatre, le sept juin à dix-neuf heures, les élus de la commune de Leyment, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Marie-Thérèse Villecourt, Ophélie Janaudy et Messieurs Alain Peillon, Emmanuel Petat, Eric Elie, Cédric Butzer, Morgan Michalet, Denis Renault.
Excusés avec pouvoir : Monique Nowaczyk (a donné procuration à Denis Renault), Romain Grillot (a donné procuration à Cédric Butzer).
Absentes : Brigitte Sève et Cindy Rochereau
Secrétaire de séance : Josiane Charmont

M. le Maire rappelle aux élus que la Commune a pris à sa charge, depuis son acquisition, le coût de la station, mais qu'en raison de la très forte hausse de l'électricité, elle avait dû augmenter le prix de l'abonnement et du m³ au 1^{er} juillet 2023, à savoir :

- Abonnement annuel : 21.00 €
- Prix du m³ : 0.7524 €.

M. le Maire explique que, lors de l'élaboration de la délégation du service de l'assainissement, la station d'épuration devait obligatoirement y être intégrée. La Commune assumera sur le budget Eau Assainissement l'état fonctionnel de l'assainissement communal dans sa globalité et intégrera les divers frais inhérents au traitement des eaux usées. Il propose de réviser à la baisse à partir du 1^{er} juillet 2024 le prix de l'abonnement ainsi que celui du m³ comme suit :

- Abonnement annuel : 5.00 €
- Prix du m³ : 0.10 €

Soit une baisse totale de 7.4 %.

Au vu de cet exposé, le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte les tarifs suivants pour la part communale :

- **Service de l'assainissement collectif à compter du 1^{er} juillet 2024**
 - Part fixe communale annuelle à : **5 €**
 - Part variable communale à : **0,10 €/ m³**

Le Maire
Lionel KLINGLER

